

Projet d'intervention de la présidente
Marie Hélène CAZAUBON
(Seul le discours prononcé fait foi)

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Mr Fermon

Madame la Directrice de la DDTM,

Monsieur le Directeur de la DDETSPP,

Mme la présidente de la commission agricole du conseil
départemental, chère Dominique

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle étape vient d'être franchie sur la PAC 2023-2027 avec le vote du parlement européen la semaine dernière, vote qui entérine 3 années de négociation et les conclusions du trilogue du 25 juin. Toutefois il faudra continuer à être vigilant dans les prochains mois car le diable se cache souvent dans les détails, notamment sur les écorégimes. Par ailleurs j'ai cru comprendre que des changements importants vont intervenir dès 2022 mais plus encore en 2023 sur le suivi des surfaces déclarées. Le registre parcellaire graphique (RPG) sera toujours l'élément de base de la déclaration de l'agriculteur mais à partir du réseau satellitaire « sentinelle », les exploitants auront la main et pourront au fil de l'eau corriger leurs déclarations. Ils recevront des alertes et pourront même via des photos géolocalisées apporter des précisions ou éléments de preuves. C'est une obligation communautaire qui s'inscrit certes dans ce que l'on appelle le droit à l'erreur mais qui devra faire l'objet d'une bonne communication pour que ce ne soit pas perçu ou assimilé à un système de surveillance continu des interventions culturales dans les parcelles.

Enfin dans le cadre des obligations faites à chaque Etat Membre, le processus de construction et consultation du futur PSN (Plan Stratégique National) se poursuit. Le 22 octobre dernier l'autorité environnementale a rendu son avis.

Une consultation publique est engagée jusqu'au 12 décembre – et je vous invite à y répondre – avec 4 questions ouvertes avec un avis général sur le PSN, sur les objectifs économiques, sur l'environnement et les enjeux climatiques, et sur les objectifs sociaux et territoriaux.

Une autre étape importante a été franchie le 10 novembre dernier, puisque l'Etat et les régions se sont accordés sur les transferts de budget liés au changement de gouvernance des aides du second pilier, avec un « décroisement des compétences ».

Alors que les régions étaient désignées autorité de gestion depuis 2014 sur l'ensemble du second pilier (MAEC, bio...), il est acté depuis plusieurs mois que cette autorité serait dans le cadre de la future PAC restreinte aux seules aides dites non-surfaciques (aides à l'investissement, aides à l'installation).

Les régions devront par ailleurs gérer l'intégralité du co-financement national de ces aides et en assurer l'instruction avec une enveloppe de 100 M€/an.

Par ailleurs dans le cadre de la définition de l'agriculteur actif, l'état et les régions conviennent d'une limite d'âge à 67 ans, qui déterminera le droit de bénéficier ou non des aides PAC à partir de 2023. Il faudra pour se faire remplir les 2 conditions suivantes :

- être en âge inférieur ou égal à 67 ans, âge légal de départ à la retraite à taux plein,
- et être adhérent à une assurance contre les accidents du travail (ATEXA).

Les discussions ont par contre échoué sur la définition du « jeune agriculteur », qui ouvre les droits à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), ainsi qu'aux compléments du 1^{er} pilier.

Concrètement en Nouvelle Aquitaine cela se traduit par une augmentation du budget FEADER de 15% à périmètre constant pour atteindre 84,4 M€/an, avec 20,75 M€ pour les mesures non agricoles (Leader, Natura 2000 et forêts) et 60,3 M€ pour les mesures agricoles dont 18,3 M€ pour la Dotation Globale Installation Transmission (DGIT) et 15,3 M€ pour le PCAE.

Concernant la DGIT avec 2 volets, trésorerie et reprise, la Chambre d'agriculture des Landes a défendu une dotation socle non zonée, c'est-à-dire identique pour tous, à 15000 € dans le volet trésorerie complétée éventuellement de 6500 € pour les HCF ou les bio.

Sur ce point nous n'avons pas été entendus et nous le regrettons.

La négociation sur les modalités du volet reprise continue et nous essaierons de faire entendre notre voix afin que nos futurs jeunes agriculteurs ne soient pas trop pénalisés. C'est ainsi que nous avons déjà fait remonter le réel besoin de mieux accompagner et prioriser les projets en élevage, herbivores comme granivores.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire sur d'autres dossiers notamment sur les intempéries, mais je tenais aussi à remercier les services de la DDTM des Landes sur le paiement en temps et en heure de la PAC car nous figurons parmi les tous premiers départements en taux de versements et de traitement des dossiers.

Au niveau national, après que les Chambres d'agriculture aient adopté, décliné, et mis en œuvre leur projet stratégique national 2019-2025 dans tous les territoires, le 1^{er} contrat d'objectifs et de performance vient d'être signé jeudi dernier entre les Chambres d'agriculture et le ministre de l'agriculture. Vous trouverez dans vos dossiers le communiqué de presse publié à cette occasion.

Au-delà d'un rôle renforcé de notre tête de réseau et d'une meilleure efficacité de nos moyens, il nous engage à continuer nos efforts de mutualisation, sous toutes les formes tant pour le back office que certains services à l'échelle des territoires ou des bassins de vie, comme nous le faisons avec les Pyrénées-Atlantiques sur l'élevage depuis 3 ans maintenant.

En contrepartie d'une stabilisation de nos moyens budgétaires, de l'impôt et du Casdar, jusqu'en 2025 nous aurons à justifier de leur bonne utilisation par des indicateurs et les résultats sur nos trois axes prioritaires et les 16 domaines d'activités stratégiques.

C'est dans cet esprit, pour promouvoir le travail des Chambres d'agriculture, que nous étions présents au salon des maires et des collectivités locales pour mettre en avant notre marque Terralto, offre de services qui accompagne les projets des collectivités et des territoires à travers des solutions globales.

Nous en avons fait de même à l'occasion du CALAC au hall de Nahuques le 14 octobre dernier, comme lors du forum Agores de la restauration collective à Soustons ou au récent Club PLUI à Castets dont le thème était « l'agriculture au cœur de l'aménagement du territoire ».

Pour en finir avec les relations tissées et le travail réalisé de manière générale avec les collectivités, je voulais mettre en avant le programme « petites villes de demain », 14 communes landaises de moins de 20 000 habitants retenues, où la Chambre d'agriculture a fait une offre de service autour des enjeux du foncier, les projets alimentaires, le développement de projets touristiques, l'installation/transmission...

Des contacts sont déjà noués avec deux d'entre elles et nous poursuivons notre action et partenariats.

J'en terminerai là sur les dossiers nationaux ou transversaux même si pêle-mêle j'aurais pu évoquer en lien avec la PAC, le green deal et la stratégie de la ferme à la fourchette, le rapport du haut-commissariat au plan sur l'agriculture comme enjeu de la reconquête, la toute nouvelle feuille de route du gouvernement sur le mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ou faire un point à date sur le Plan de relance, mais M. Fermon y reviendra très certainement dans son intervention.

Cependant, dans les derniers sujets qui nous questionnent, je ne peux pas passer sous silence les débats autour du Nutri-score qui agitent à juste titre tous les garants des signes officiels de qualité, et l'ensemble de la construction de notre agriculture et de nos terroirs depuis des décennies.

Lors des journées nationales de la MSA à Biarritz consacrées « à la reconquête de la souveraineté alimentaire », le docteur Jean-Michel Lecerf, chef du service nutrition à l'Institut Pasteur de Lille a fait une intervention remarquée.

Il a en effet indiqué qu'aucun aliment n'était en lui-même néfaste pour la santé à condition d'avoir des menus équilibrés, variés, d'éviter le grignotage, les boissons trop sucrées ou les excès en tout genre, et que c'est encore meilleur si cela est combiné à une activité physique. Il a également ajouté qu'entre bio ou non bio il n'y avait de différences majeures sur les qualités nutritionnelles.

Je préfère donc largement cette approche à celle du Nutri-score dont l'affichage stigmatise nos produits traditionnels, de qualité, à partager avec et entre amis et dont bien évidemment il ne faut abuser. Avec les yeux, le plus important aujourd'hui c'est bien d'agir sur l'éducation des consommateurs.

J'espère donc que l'INAO arrivera à faire infléchir, à faire modifier voire exempter du Nutri-score tous les SIQO, et que la future proposition législative de la commission européenne attendue en 2022 sur l'étiquetage nutritionnel permette une clarification.

Depuis le 4 novembre, et compte tenu de la situation et notamment de la présence très importante de virus dans le couloir migratoire Mer du Nord-Méditerranée, le ministre de l'agriculture a décidé de passer en niveau de risque élevé sur l'ensemble du territoire français.

En plus de l'observance renforcée des mesures de biosécurité, ce passage implique :

- une mise à l'abri obligatoire de tous les palmipèdes dans les conditions prévues à l'arrêté du 29 septembre
- la réduction du délai dépistage avant mouvement à 72 h dans les ZRD
- la limitation des interventions en élevage au strict minimum, en particulier dans les zones à risque.

En parallèle, l'accord interprofessionnel du CIFOG a été étendu par les pouvoirs publics.

Je ne commenterai pas ces décisions, le sanitaire c'est l'Etat ! Elles me semblent en tout point conforme à la feuille de route que toutes les organisations – dont une très grande partie sont présentes dans cette salle - ont signée en juillet dernier.

Je reprendrai simplement quelques éléments d'alerte reçus de la DGAL le 24 novembre dernier « depuis quelques semaines, l'épizootie semble s'emballer et le nombre d'oiseaux sauvages trouvés morts dans le couloir de migration qui traverse le nord de la France et longe ensuite le littoral atlantique augmente exponentiellement ». Parallèlement, les autorités sanitaires de nombreux états notifient des foyers dans les élevages de volailles.

Sans parler du très récent foyer confirmé ce samedi en élevage dans le Nord , le bilan publié à partir des données de l'OIE montre à la date du 24/11, une augmentation :

- du nombre de pays touchés, 24 en Europe,
- du nombre de foyers en élevage, 412, + 1550 %,
- du nombre de cas en faune sauvage, 557, +345 %,

Nous relayons bien évidemment ces appels à une plus grande vigilance aux producteurs via un système de SMS que nous avons mis en place.

Sur ce sujet également Mr FERMON permettez-moi de m'inquiéter des délais sans cesse repoussés pour indemniser les pertes d'exploitation, les vides sanitaires. A date alors qu'il était attendu en octobre puis au 5 novembre, le dispositif de télédéclaration n'est toujours pas ouvert. On nous annonce que les dossiers devraient être traités au fil de l'eau ce qui est une bonne chose, cependant cela nécessite deux choses : la certitude d'avoir des enveloppes financières suffisantes et certaines c'est-à-dire sans éventuel stabilisateur, et des moyens humains suffisants en DDTM.

Nos producteurs d'œufs, volailles ou palmipèdes n'en peuvent plus et malgré les versements d'un acompte - très faible en volailles maigres - leurs trésoreries sont exsangues.

Il y a vraiment urgence à ce que les soldes, qui vont demander beaucoup de travail aux centres de gestion et aux comptables, soient débloqués au plus vite, et que la machinerie administrative suive, sans couacs dans les outils.

Par ailleurs au vu de l'exercice de crise conduit sous l'autorité de la DRAAF il y a une dizaine de jours, je ne peux être qu'inquiète au vu de son déroulement.

Si nous pouvons nous satisfaire de l'opérationnalité de nos services départementaux respectifs (profession et DD) sur la gestion des suspicions, plusieurs points d'inquiétude demeurent et non des moindres.

Panne de cartogip, cela peut arriver mais pas de solutions de secours, défaut de renseignements de la BD avicole pour les producteurs indépendants, situation d'impasse pour simplement récupérer les données des OP volailles hors Bd Avicole, absence de stratégie sur conduite à tenir selon les espèces ou les rayons rayon autour du foyer.

C'est bien à l'Etat de nous dire, de décider de la stratégie de dépeuplement et pas à la profession de le suggérer... Bref, heureusement que nous n'étions qu'en exercice de crise.

Bien évidemment nous espérons à ne pas revivre « en vrai » cet hiver un épisode comme celui-ci, et j'espère que la désignation de Mme BUCCIO, préfète de Nouvelle Aquitaine, comme pilote de crise nous permettra d'être plus réactif et plus efficace.

Enfin et cela fera le lien avec la présentation d'Eric HEURTAUX, nous sommes très inquiets de la flambée des coûts de production, même s'ils sont en partie indexés en volailles ce qui n'est pas le cas en élevage herbivore.

En matière d'herbivore, et avant même le coup de poignard dans le dos des producteurs par Danone mais j'y reviendrai, nos éleveurs tiraient déjà la sonnette d'alarme.

Nous avons tous pu le constater lors de la journée départementale d'Amou où tous les présidents de race étaient intervenus pour nous alerter des difficultés croissantes des éleveurs.

Depuis nous les avons réunis, que ce soit en lait ou en viande pour réfléchir aux moyens et/ou actions à mettre en œuvre, et tenter avec eux de tracer des perspectives dans un contexte économique très tendu.

Ces réflexions seront conduites à l'échelle du département mais aussi en 640, à l'échelle du bassin car les problématiques sont identiques.

Nos services travaillent de manière coordonnée, en synergie de moyens depuis plus de 3 ans pour apporter des pistes de réflexions, axes de travail et services attendus.

Malgré un contexte national auquel nous n'échappons pas, notre credo est de s'améliorer, s'harmoniser et surtout travailler et s'organiser en 640 tant pour les appuis individuels que collectifs, tant sur les références technico-économiques que sur la communication ou l'innovation.

En viande, la pyramide des âges inquiète, les arrêts de production s'accroissent mais beaucoup d'éleveurs, sans que nous ne communiquions suffisamment sur ces réussites, s'en sortent plutôt bien. La technique reste encore le meilleur levier et la dynamique autour de l'abattoir d'Hagetmau est une vraie chance pour cette filière.

J'en profite d'ailleurs Mr Fermon, et je sais que vous allez relayer notre demande auprès de Mme la Préfète, pour vous solliciter pour réunir un nouveau, et probablement dernier, COPIL autour de la reprise de cet outil.

En production laitière, malgré une baisse importante des effectifs, nous nous interrogeons plutôt comment continuer à maintenir les services pointus, porteurs de valeur ajoutée auprès de nos producteurs.

Mais depuis le 15 novembre dernier, Danone a choisi de sacrifier 237 éleveurs du sud-ouest dont 12 dans les Landes.

Depuis la mobilisation autour de ce projet de reconversion de l'usine de Villecomtal est unanime, a fait l'objet de communiqués de presse, rencontres tant des Chambres d'agriculture que du syndicalisme majoritaire.

Nous serons aux côtés de l'organisation de producteurs pour arriver à indemniser, au juste prix, tous les producteurs de Danone qui seront désireux de se diversifier, et pleinement investis pour que des solutions soient trouvées pour tous les éleveurs qui souhaitent rester producteurs de lait.

Cette entreprise vertueuse et sociale, c'est l'image qu'elle s'était donnée, ne peut pas bénéficier de dizaine de millions d'euros d'aides publiques européennes ou du plan de relance pour lancer sa filière boisson végétale et laisser dans le même temps nos éleveurs sur le carreau.

Leur indemnisation et accompagnement doit être à la hauteur de la violence de l'annonce et du préjudice subi. Un projet de motion vous a été envoyé et sera soumis au vote.

Lors de la dernière session, nous avons fait le bilan sur les intempéries, dont l'épisode de gel d'avril dernier.

Le dossier avance un peu plus tous les jours, avec notamment les déclarations de récolte des viticulteurs qui confirment les pertes estimées.

Deux rendez-vous à venir pour le clôturer : une notification officielle de prise en charge des cotisations sociales pour 81 viticulteurs et près de 450 000 €, et le passage en commission nationale des calamités.

Je vous informe que j'ai saisi la DDTM pour l'ouverture d'une procédure calamité pour l'apiculture en raison des pertes de rendements exceptionnelles et généralisées :

- gel, pluies sur les fleurs, manque d'ensoleillement,
- une augmentation des charges de nourrissage.

Enfin la problématique émergente depuis plus d'un an maintenant de dépérissement du verger de kiwis se fait jour après jour avec près de 200 ha potentiellement atteints.

Une réunion à Peyrehorade a tenté d'en comprendre les phénomènes, multifactoriels, et une approche pluridisciplinaire scientifique va tenter d'apporter des réponses dans les mois à venir.

Enfin je terminerai mon intervention pour signaler ma stupéfaction et mon indignation concernant ce qui s'est produit dans les Deux Sèvres, mais une motion va être soumise au vote de la session.

Tout comme je ne comprends pas la décision du conseil d'Etat sur les chasses traditionnelles, comme les propositions anti-chasse le week-end, le mercredi et pendant les vacances scolaires qui fleurissent pendant cette pré-campagne électorale.

Notre action au sein d'Esprit du Sud 40 continuera, nous le devons pour la mémoire de Jean Roland Barrère qui a été, je tiens à le souligner, un très grand président de la fédération de chasse des Landes, un combattant et défenseur de notre ruralité et de nos Landes que nous chérissons tant. J'adresse à nouveau toutes nos condoléances à Jean Luc Dufau et à son directeur Régis Hargues.

J'espère donc que des solutions intelligentes viendront, la raison gardée car il en va de nos modes de vie dans nos campagnes, il en va de la vitalité de notre ruralité et du bien vivre ensemble au pays

Je vous remercie de votre attention.